



## Contrat de travail ce cdi

Par **Cece44**, le 12/03/2017 à 20:13

Quand vous faite un remplacement d'une personne en cdi et que vous ne mettez pas la même mensualisation sur le contrat en CD/DVD de la personne qui l'a remplacé est ce que vous êtes en faute ?

**Bonjour,**

**Sur ce forum, les formules de politesse telles que "bonjour" et "merci" sont appréciées !**

**Merci pour votre attention...**

Par **Lag0**, le 13/03/2017 à 08:34

Bonjour,

Votre question est difficile à comprendre. Je suppose que vous parlez de salaire ?

Si c'est bien cela, il n'y a pas d'obligation de payer au même salaire la personne en CDD qui remplace. En effet, le salaire ne dépend pas que du poste occupé, mais il y a d'autres critères, la compétence, le niveau d'études, l'ancienneté, etc.